

Ligue
des **droits de**
l'Homme



Section
de Nantes
et du pays nantais

Attestation d'appel à manifestation pour le 17 novembre 2020

Vu l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ; les articles 10 et 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, qui proclament la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique ;

Vu l'article 1 er du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'article 3 du même décret qui permet des rassemblements en vue de « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » dont la déclaration à l'autorité administrative compétente a précisé les mesures mise en œuvre « afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1 er » ;

Vu les articles L.211-1 et L.211-2 du code de la sécurité intérieure ;

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) Section de Nantes et du pays nantais, représentée par sa présidente Mme Fabienne Froger, atteste avoir appelé à une présence dans l'espace public le mardi 17 novembre de 17h30 à 19 h place du Port Communeau à Nantes lors du dépôt d'une motion en préfecture contre le projet de loi dit « Sécurité Globale ». Cette manifestation a été déclarée à la préfecture de police de Loire Atlantique.

Fait à Nantes, le 15 novembre 2020.

Fabienne Froger.